

Réponse du Conseil administratif à la motion du 31 mars 2009 de MM. Mathias Buschbeck, Olivier Fiumelli, M^{mes} Maria Pérez et Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 1^{er} avril 2009, intitulée: «Non à l'expulsion de Fahad K.».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la Suisse se prévaut régulièrement d'une longue tradition humanitaire;
- que la situation de M. Fahad K. a ému de nombreuses personnalités suisses de tous bords politiques;
- que M. Fahad K. a fui l'Irak en 2007 parce qu'il y était menacé dans sa vie et son intégrité corporelle par les milices islamistes à cause de son travail pour l'armée américaine;
- que, après avoir été ballotté d'un pays européen à l'autre (notamment la Grèce et la Suède), il a demandé l'asile en Suisse en décembre 2007;
- que la Suisse lui a signifié une non-entrée en matière en février 2008, puisqu'il avait déjà passé par un autre pays européen (en vertu des accords de Dublin II);
- que ces accords permettent néanmoins à la Suisse de mener une procédure d'asile lorsque le renvoi dans l'Etat Dublin concerné n'offre pas toutes les garanties;
- que, après un premier renvoi vers la Suède en juillet 2008 et par peur d'un retour forcé en Irak, M. Fahad K. est revenu clandestinement en Suisse où il a déposé une nouvelle demande d'asile en janvier 2009;
- que M. Fahad K. est actuellement enfermé à la prison cantonale de Zurich dans l'attente de son renvoi imminent vers la Suède;
- que depuis la Suède il risque fort d'être renvoyé en Irak;
- que, en Irak, M. Fahad K. sera en danger de mort,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire part le plus rapidement possible aux autorités zurichoises et fédérales, ainsi qu'à l'Office fédéral des migrations:

- de sa très vive inquiétude sur le sort de M. Fahad K.;
- de sa volonté de ne pas expulser M. Fahad K. vers la Suède;
- de son souhait de voir la Suisse entrer en matière sur sa demande d'asile.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La situation humanitaire de M. Fahad K. est inquiétante. Conformément aux accords internationaux signés par la Suisse, il a malheureusement déjà été expulsé, au début du mois d'avril, vers la Suède. De là, il risquerait d'être renvoyé en Irak où sa vie pourrait être mise en danger. En effet, lors d'un renvoi, la Suède ne fait pas la distinction entre la zone sécurisée du nord de l'Irak et le reste du pays.

C'est pourquoi le Conseil administratif, soucieux de la situation de M. Fahad K. et de la tradition humanitaire de Genève, a pris contact avec M^{me} Micheline Calmy-Rey, cheffe du Département fédéral des affaires étrangères, afin de la sensibiliser au cas de M. Fahad K. Le Conseil administratif lui a effectivement demandé de suivre le dossier afin de trouver, avec son homologue suédois, une solution garantissant la sécurité et l'intégrité de M. Fahad K.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Le 6 mai 2009.